

EXTRAIT
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 09 Novembre 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	10	12

Le 09 Novembre 2023 à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 Octobre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : BELLON S. ; CECCHINI C. ; FELLON F. ; MENSE M. ; PEREIRA S. ; Messieurs : EVEN P., MASSEL A., BLANC P. ; CASTANO C. ; POUCEL A.
Absents excusés : CORNAND JB ; VANEL M ;
Absents : POIMBOEUF J. ; HENAREJOS F. ;
Procuration : CORNAND a donné procuration à PEREIRA et VANEL a donné procuration à FELON
Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
12		

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 10 Mars 2021 concernant la signature d'un contrat d'entretien de l'Eclairage Public avec la société LUMI MAGS.
Actuellement ce contrat à un coût annuel de 3.983,16 € TTC.
Madame le Maire explique que la société Eiffage vient de faire une proposition pour l'entretien de l'éclairage public à savoir un coût annuel de 3.060,48 € TTC par an ainsi qu'un contrat pour l'entretien des armoires de 580,20 € TTC tous les deux ans.

Vu le contexte économique il est de rigueur de diminuer les dépenses du budget de la ville.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour basculer le contrat de l'entretien de l'éclairage public à la société Eiffage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le nouveau contrat pour l'entretien de l'éclairage public avec la société Eiffage à partir de Janvier 2024

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
MENSE Marilyne



La Maire :
PEREIRA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le : 16 Novembre 2023

